

Arras, le 31 juillet 2018

Population migrante de Calais : ordonnance du juge des référés du Tribunal administratif de Lille

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a pris connaissance de l'ordonnance du juge des référés du Tribunal administratif de Lille rendue ce jour concernant l'accès à l'eau, aux douches et aux sanitaires de la population migrante présente à Calais. Il constate que dans cette ordonnance, le dispositif humanitaire dans son ensemble et sous ses différents aspects, est considéré comme correctement dimensionné.

En ce qui concerne l'accès à l'eau, il observe avec satisfaction que le juge a considéré le dispositif à destination de la population migrante comme suffisant et qu'aucune carence grave et caractérisée ne pouvait être imputée aux autorités publiques.

Le juge relève en ce qui concerne les douches que le dispositif n'est pas saturé, et qu'il ne n'est pas non plus constitutif d'une carence caractérisée des autorités publiques.

Enfin le juge constate, s'agissant du ramassage des ordures, que tous les déchets présents sur les lieux de vie des migrants sont évacués.

Comme enjoint par l'ordonnance, un nouveau point d'accès aux latrines à destination des campements du secteur Est sera déterminé dans les jours qui viennent en lien avec les associations.

Rappel du dispositif humanitaire mis en place à Calais :

- L'accès à l'eau

Sans attendre le référé déposé et l'ordonnance rendue ce jour, pour garantir l'accès à l'eau, trois véhicules mobiles comportant trois citernes de 1 000 litres d'eau potable et équipées chacune d'une rampe de **10 robinets** sont positionnés à proximité des lieux de vie des migrants. Ces rampes d'eau sont accessibles tous les jours de 9H30 à 12H15 et de 13H45 à 18H30. Les sites de distribution d'eau peuvent évoluer en fonction des besoins et du contexte.

16 robinets d'eau avec bac sont également installés sur le site des douches route de Saint-Omer.

Par ailleurs, pour faire face aux fortes chaleurs du mois de juillet, deux robinets ont été installés sur le site de la rue des Huttes avec une accessibilité permanente et des jerricans de 5 litres ont également été mis à disposition pour le stockage de l'eau.

- L'accès aux latrines

En ce qui concerne l'accès aux latrines et aux équipements sanitaires, la situation est la suivante :

-26 cabines WC régulièrement entretenues et accessibles 7j/7 sont installées sur les 2 sites les plus fréquentés ;

-une caravane sanitaire mobile équipée de 5 WC, 3 lavabos et 5 urinoirs circule sur différents lieux ;

-14 toilettes sont installées dans deux des trois modulaires de la route de Saint-Omer.

- L'accès aux douches

28 douches ont été installées en septembre 2017 dans un hangar aménagé situé route de Saint-Omer. Elles ne sont pas réservées aux seules personnes vulnérables, mais sont accessibles à tous via un système de navettes à partir des lieux de stationnement des migrants 5j/7. L'installation est régulièrement nettoyée.

Environ 170 douches sont prises par jour, avec des pointes pouvant aller jusqu'à 230. Des kits hygiène sont distribués lors de chaque prise de douche. Le dispositif n'est pas saturé.

Des douches dites thérapeutiques sont également proposées au centre hospitalier de Calais, dans le cadre de la permanence d'accès aux soins de santé (PASS).

- Une proposition systématique de mise à l'abri

Depuis le mois d'août 2017, des centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) ont été ouverts dans le département du Pas-de-Calais et dans le Nord. Aujourd'hui, après la fermeture du centre de Troisvaux qui avait été le premier à ouvrir ses portes, deux centres d'une capacité totale de 220 places, sur les communes de Nédonchel et de Croisilles, fonctionnent dans le département du Pas-de-Calais. Ils disposent de places disponibles dans le cadre d'une mutualisation des capacités d'accueil à l'échelle de la région Hauts-de-France.

Ces centres sont accessibles aux migrants de Calais sans conditions préalables. Ils permettent un hébergement dans des conditions dignes, suivi d'un examen de la situation administrative.

Des départs en bus vers les CAES sont programmés tous les jours de la semaine à partir de Calais. Tous les migrants qui le souhaitent peuvent donc être pris en charge. **813 personnes** y ont été accueillies depuis août 2017.

- Une information fiable délivrée à la population migrante

Sur le terrain des équipes mobiles de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) sont présentes tous les jours de la semaine pour aller au contact de la population migrante, afin de lui apporter des informations fiables et précises sur les centres d'hébergement, les règles du séjour et le droit d'asile, mais aussi sur les dispositifs humanitaires. Les six maraudeurs de l'OFII ont été renforcés par des équipes d'une association mandatée par l'État, l'Audasse, avec 6 personnes. Les maraudes s'effectuent en 6 langues afin de faciliter les échanges avec les personnes.

Depuis août 2017, **10 073 personnes** migrantes ont été rencontrées par les équipes de maraudeurs de l'État et le travail naturellement se poursuit.

Afin de compléter ce dispositif d'information, un point d'information sous la forme d'un véhicule aménagé est mis en place pour améliorer le travail des maraudes et permettre notamment des entretiens individualisés.

- La distribution de repas depuis le 6 mars 2018

Conformément aux engagements pris par le Président de la République lors de son déplacement à Calais le 16 janvier dernier, l'État a élargi ses actions à destination de la population migrante à la distribution de repas dans des conditions fiables et sûres. Cette prestation a été confiée à un opérateur.

Elle prend la forme de camionnettes mobiles spécialement aménagées qui assurent deux distributions quotidiennes sur différents sites: un petit-déjeuner le matin et un repas composé de deux rations l'après-midi (le repas est servi chaud avec des boissons chaudes).

Ce sont **138 329 petits-déjeuners et repas** qui ont été servis au total depuis le démarrage de la prestation le 6 mars 2018. Ces derniers jours, une moyenne de 1 100 petits-déjeuners et repas étaient distribués (sachant qu'un migrant peut récupérer plusieurs rations). On peut estimer que l'essentiel des besoins de la population migrante sont désormais couverts par ce dispositif mobile.

- L'accès à des soins de qualité

Une permanence d'accès aux soins et de santé (PASS) a été ouverte il y a plusieurs années dans un bâtiment annexe du centre hospitalier de Calais pour faciliter l'accès aux soins des plus démunies. 95 % des personnes fréquentant la PASS sont issus de la population migrante.

Dispositif unique en France par son dimensionnement et l'éventail de ses prestations, la PASS accueille gratuitement les personnes tous les jours de la semaine pour des consultations sociales, para-médicales et médicales (consultations, soins infirmiers, délivrance de médicaments, soins dentaires, consultation de psychologues, douches thérapeutiques, etc.). Le service dispose d'interprètes.

La PASS de Calais est bien repérée par la population migrante. **6 000 personnes** environ ont été reçues en 2017. La fréquentation journalière moyenne est de l'ordre de 35 à 40 passages.

- La prise en charge des mineurs isolés

Il convient de préciser qu'à Calais, le nombre de mineurs présents dans la population migrante est estimé à environ 10 à 15 % de cette population. Il s'agit d'un public d'hommes qui se renouvelle régulièrement (nous sommes loin des 1 200 mineurs qui avaient été identifiés lors du démantèlement du camp de la Lande).

Concernant ces mineurs, les maraudes ont été renforcées depuis la mi-août 2017 par convention entre l'État et France Terre d'Asile (FTDA). Deux postes supplémentaires de maraudeurs en plus du dispositif mis en place par le Conseil départemental, ont été financés. France Terre d'Asile dispose donc d'une équipe de 6 personnes qui assurent des maraudes 7j/7 sur les lieux de présence des mineurs isolés.

Sur l'ensemble de l'année 2017, **2 215 personnes** se déclarant mineures ont été mises à l'abri au centre de protection de l'enfance de Saint-Omer. Ce chiffre est près de deux fois plus élevé que le nombre de jeunes mis à l'abri au cours de l'année 2016, alors que la population migrante était 15 fois plus nombreuse, ce qui traduit une prise en charge bien mieux assurée.

Depuis le début janvier 2018, **395 personnes** se déclarant mineures ont été mises à l'abri. Le département du Pas-de-Calais augmente régulièrement ses capacités d'accueil dans le domaine de protection de l'enfance, notamment pour faire face à la protection des mineurs de Calais.